

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'Article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'il faut modifier l'article 1 de notre arrêté N°2021-28530 du 02 juin 2021 concernant des travaux réalisés par l'entreprise VOIRIES et PAVAGES du NORD pour effectuer les travaux de création de trottoir, d'aménagement sur le giratoire et la pose d'enrobés, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N° 2021- 28621.

ARRETONS

Article 1.

L'article 1 de notre arrêté N°2021-28530 du 02 juin 2021 est modifié de la façon suivante :

A compter du 14 juin 2021 et jusqu'au 09 juillet 2021, (à l'exception du lundi 28 juin 2021) la rue des Techniques sera réglementée en sens unique de circulation dans le sens Pont des sciences vers rue des Fusillés pour tous les véhicules y compris pour les bus et les riverains de l'allée des Templiers. L'entreprise Voiries et Pavage du Nord mettra en place une signalétique avec un itinéraire de déviation par les rues, des Fusillés, des victoires et le boulevard Van Gogh.

Le 28 juin 2021 de 8h30 à 17h00 la circulation des véhicules de toute nature sera interdite rue des technique dans sa partie comprise entre l'allée de Turenne et le giratoire rue des Fusillés

N° 2021- 28621.

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté N°2021-28530 du 02 juin 2021 restent inchangés.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 –59028 LILLE Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise VOIRIES et PAVAGES du NORD 4, avenue de l'Europe BP 132 59428 ARMENTIERES Cedex.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 22 juin 2021,
Le Maire
Gerard CAUDRON.



Affiché le : **2 8 JUIN 2021**